

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

DiU Pour la qualification à l'exercice de la médecine générale

- > Composante : Faculté de santé, Formation continue en santé
- > Niveau d'étude : BAC +5 / master
- > Durée : 1 an
- > Ouvert en alternance : Non
- > Formation accessible en : Formation initiale, Formation professionnelle, Formation en alternance
- > Lieu d'enseignement : Angers

Présentation

Ce DiU s'adresse aux médecins diplômés n'ayant pas exercé la Médecine générale depuis plus de trois ans et souhaitant se réorienter vers celle-ci, ainsi qu'aux médecins qui ont pour projet de s'installer dans la région Pays-de-la-Loire, n'ayant pas l'équivalence de compétences.

L'objectif est de proposer à ces médecins un diplôme leur permettant d'atteindre le niveau de compétences requis pour permettre au Conseil de l'ordre de les qualifier.

Taux d'obtention 2022-2023 : 100%

Objectifs

- Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale en ambulatoire,
- Obtenir la qualification de spécialiste en Médecine générale en vue de l'exercice de la discipline comme défini dans l'article L 4130-1 du code de la santé publique.

Organisation

Contrôle des connaissances

- assiduité aux enseignements
- examen oral s'appuyant sur le portfolio, le rapport écrit du tuteur, les rapports écrits des MSU en fin de stage.

Admission

Conditions d'admission

[Candidature en ligne](#)

Public cible

- Médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale,
- Médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant cessé une activité de médecine générale depuis plus de trois ans,
- Médecins diplômés ou ayant la spécialité en médecine générale reçus au concours hospitalier de médecine générale et souhaitant se réorienter vers la médecine générale ambulatoire,
- Médecins faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour « insuffisance professionnelle »,
- Médecins étrangers dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice.

Droits de scolarité

Module 1 : 1 500 € (+ droits universitaires) (lors de l'inscription au module 1)

Module 2 : 7000 € (si accord du Responsable de la formation pour poursuivre le DiU)

Capacité d'accueil

3 stagiaires maximum

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

William BELLANGER

✉ william.bellanger@univ-angers.fr

Responsable pédagogique

Laurent Connan

✉ laurent.connan@univ-angers.fr

Contact administratif

Stéphanie REMAÎTRE

☎ 02 41 73 58 05

✉ stephanie.remaître@univ-angers.fr

Lieu(x)

 Angers